**AUTORISATION D’UTILISATION DE L’IMAGE**

Je, soussigné(e) : [Nom de la personne remplissant le formulaire, à savoir la personne majeure ou le représentant légal de la personne mineure ou sous mesure de protection judiciaire]

|  |  |
| --- | --- |
| NOM : |       |
| Prénoms : |       |
| Adresse : |       |
|       |

**[ ]  Si la personne est majeure :**

Déclare avoir 18 ans ou plus et pouvoir signer ce formulaire en mon nom.

**[ ]  Si la personne est mineure ou sous mesure de tutelle :**

Ayant la qualité de représentant légal de :

|  |  |
| --- | --- |
| NOM : |       |
| Prénoms : |       |
| Adresse : |       |
|       |

autorise à titre gracieux l’université de Tours, par le biais de son Président ou de son représentant, située, 60 rue du Plat d’Etain – BP12050 – 37020 TOURS Cedex 1, ou tout partenaire autorisé par cette dernière, à capter et à reproduire mon image et ma voix, ou celles de la personne susmentionnée, sur :

* tous supports de communication ;
* tous supports de promotion de l’université de Tours ;

et ce quelle qu’en soit la forme sur tous supports et par tous procédés, connus ou inconnus à ce jour, tels que notamment :

* + - Supports papiers (plaquette, affiche, brochure…), informatiques, audiovisuels et numériques ;
		- Internet (incluant notamment site Web, Intranet, blogs, réseaux sociaux) et plus généralement tous moyens de communication électronique ;
		- Expositions et projections publiques.

dans le cadre suivant :

*Champs préalablement remplis par l’Administration*

|  |  |
| --- | --- |
| Date de l’événement : |       |
| Lieu de l’événement : |       |
| Description de l’événement : |       |

Ces supports auront une diffusion non commerciale auprès de nos publics cibles (partenaires, étudiants, enseignants…).

J’autorise dans les mêmes conditions l’université de Tours, qui l’accepte, à mentionner mes nom et prénoms, ou ceux de la personne susmentionnée, lors de l’utilisation de mon/son image. Les légendes et commentaires accompagnant les prises de vue ou vidéos me représentant ou représentant la personne susmentionnée ne devront pas porter atteinte à ma/sa réputation.

L’université de Tours est responsable d’un traitement de données personnelles mis en œuvre dans le cadre de la réalisation de l’évènement mentionné. Mes données personnelles (nom, prénoms, image [compléter la liste si besoin]), ou celles de la personne susmentionnée, sont collectées car elles sont indispensables à l’exécution par l’université de l’évènement et à sa gestion. Les données seront conservées pour une durée de      .

Conformément à la réglementation en vigueur, je suis informé que je dispose d’un droit d’accès, de rectification, d’effacement, de limitation du traitement, d’un droit à la portabilité et d’un droit de définir le sort de mes/ses données après décès relativement à l’ensemble des données me concernant ou concernant la personne susmentionnée qui peut être exercé en écrivant à daj@univ-tours.fr. Je dispose du droit d’introduire une réclamation auprès d’une autorité de contrôle.

Cette autorisation est valable pour une durée illimitée et concédée pour le monde entier.

Fait en deux exemplaires, à      , le      .

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Signature de la personne majeure | Signature du représentant légal de la personne mineure ou sous mesure de tutelle | Signature de la personne mineure ou sous mesure de tutelle |

**NOTICE EXPLICATIVE**

1. **Le régime juridique applicable au droit à l’image**

Le droit à l’image est le droit de chacun sur son image. Toute personne a sur son image un droit exclusif et absolu et peut s’opposer à sa fixation, à sa reproduction ou à son utilisation sans autorisation préalable[[1]](#footnote-1). Ce droit implique donc celui de ne pas être filmé, photographié, peint ou représenté de quelque façon que ce soit. Toute personne est donc détentrice d’un droit de contrôle sur son image.

Dès lors, il est nécessaire de recueillir au préalable le consentement personnel de la personne, quel qu’en soit le support. Ce consentement est requis dès lors que l’image permet d’identifier la personne représentée.

La jurisprudence distingue selon le lieu dans lequel l’atteinte au droit à l’image a lieu :

* Dans un lieu privé, l’image d’une personne ne peut être prise sans son consentement[[2]](#footnote-2) ;
* Dans un lieu public, le consentement de la personne est requis dès lors que la personne apparaît isolément. Dans le cas contraire, il est possible de prendre une image de personnes sans obtenir au préalable leur consentement, celui-ci étant dans ce cas présumé[[3]](#footnote-3).

**Exemple :** il est possible de reproduire et diffuser, sans consentement préalable, une image prise dans un lieu public et lors d’une manifestation de foule si celle- ci ne présente pas un cadrage restrictif ou n’isole une personne aisément reconnaissable. En revanche, dès lors que l’image isole la personne, qu’elle est reconnaissable, et qu’elle apparait comme le sujet de la photo, le droit à l’image s’oppose à la reproduction et à l’utilisation sans autorisation.

1. **Le formulaire d’autorisation d’utilisation et de diffusion de l’image d’autrui**

Le consentement doit être établi par écrit (v. formulaire type ci-joint) et doit énoncer clairement le support sur lequel l’image de la personne sera utilisée et diffusée, ainsi que l’objectif et la durée de cette utilisation et diffusion.

En application de la réglementation en vigueur, le formulaire d’autorisation d’utilisation de l’image doit être l’occasion d’autoriser l’établissement à collecter ses données personnelles et de notifier à la personne concernée ses droits (accès, rectification, effacement, limitation du traitement, droit à la portabilité, etc.).

À la fin du formulaire, un espace doit être laissé afin que la personne concernée et, le cas échéant, le représentant légal de cette dernière (si elle est mineure ou placée sous mesure de tutelle), apposent leur signature.

|  |
| --- |
| Le service des affaires juridiques, institutionnelles et de protection des droits se tient à votre disposition pour vous accompagner :* Mail : daj@univ-tours.fr
* Tél. : 02 47 36 68 28
 |

1. Civ. 2ème, 30 juin 2004, req. n°02-19.599. [↑](#footnote-ref-1)
2. Civ. 1ère, 21 mars 2006, req. n°05-16.817. [↑](#footnote-ref-2)
3. Civ. 1ère, 12 décembre 2000, req. n°98-21.311 [↑](#footnote-ref-3)